

## **Faut-il un ordre français des psychologues ?**

Maximilien Bachelart

Article publié le 27/01/2010

Faut-il constituer un ordre français des psychologues ? Depuis quelques années, différentes instances, organisations, sociétés ou syndicats débattent sur cette possibilité.

Tout d'abord, qu'est-ce qu'un ordre ? Un rassemblement des membres d'une même profession, doté d'une existence juridique. Entre autres fonctions, il assure la qualification professionnelle de ses membres et délivre des avis sur leur respect de la déontologie. Plusieurs pays possèdent déjà un ordre des psychologues : c'est le cas de l'Italie ainsi que des provinces canadiennes du Québec et de l'Ontario, par exemple. En France, dotée d'un code de déontologie, les avis sont partagés. Certains militent pour l'instauration d'un ordre, notamment le SNP (Syndicat National des Psychologues) et le SPEL (Syndicat des Psychologues en Exercice Libéral). Pour ses partisans, l'ordre permettrait de réunir les organisations actuellement en conflit : l'instauration d'un ordre réunissant tous les psychologues impliquerait une tolérance théorique, méthodologique et professionnelle. Pour reprendre les points positifs relevés par Jean-Louis Quéheillard, secrétaire général adjoint du SNP, premièrement la création d'un ordre viserait à assurer une indépendance professionnelle, afin notamment de ne pas soumettre les psychothérapeutes à la déontologie de la médecine. Deuxièmement l'ordre permettrait d'apporter une valeur juridique au code de déontologie, et donc de permettre une meilleure défense des usagers. Troisièmement il est rappelé qu'ordre ne rime pas avec modèle de bonne pratique et ne se substituerait pas aux syndicats, associations et sociétés savantes.

Il n'y aurait donc pas confusion des fonctions politiques et des fonctions disciplinaires, ces dernières étant réservées à l'ordre. Pour autant, d'autres professionnels ne sont pas favorables à un ordre des psychologues. Fin 2009, les 25 associations et syndicats du GIREDEP (Groupe inter organisationnel pour la réglementation de la déontologie des psychologues), représentant plus de 18 000 psychologues, ont déclaré s'opposer à sa création : parmi les signataires figurent l'ACOPF (Association des conseillers

d'orientation-psychologues de France), l'AFPEN (Association Française des Psychologues de l'Education Nationale), le collectif COPSY (Conseillers d'Orientation Psychologues), la FFPP (Fédération Française des Psychologues et de Psychologie), la SFP (Société Française de Psychologie), le SNPsyEN (Syndicat National des Psychologues de l' Education Nationale), le PSYCLIHOS (Association des Psychologues Cliniciens Hospitaliers de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris)... Tous préféreraient que le code de déontologie acquière une valeur juridique à lui seul. Les opposants à l'ordre relèvent par ailleurs qu'il n'y a pas de psychologues à l'Assemblée Nationale, ni au Sénat, ni au Ministère de la Santé, alors que des médecins figurent dans ces instances. Les médecins risqueraient donc d'être les décisionnaires principaux envers l'ordre. Enfin, refuser l'ordre permettrait, selon ses détracteurs, d'échapper à une autorité étatique sur la profession de psychologue.

On le voit, ce débat relatif représente une ligne de clivage importante entre les professionnels français. Et les échanges ne sont pas clos...